



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 mai 2005**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### ***APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR***

#### ***BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2004,***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2004, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 440'190.49**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à **Frs 881'391.64** ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2005.**

Vandœuvres, le 18 mai 2005

La Présidente du conseil municipal

**Véronique CHRISTE**